



FICHE PODCAST N°4

28 JUN 2024

Les entraîneurs ont à leur disposition deux services proposés par la Fédération Nationale pour vérifier que l'organisme de leur cheval a bien éliminé toutes les substances prohibées préalablement à sa participation en course ou lors de son entrée à l'effectif :

1. L'analyse de dépistage

La majorité des cas positifs au contrôle anti-dopage provient de la détection positive de substances à la suite d'un traitement pourtant bien conduit mais pour lequel l'élimination a été, pour diverses raisons, plus longue que prévue.

Pour se prémunir contre ce risque, il est conseillé de faire pratiquer une analyse de dépistage. Dans ce cadre, le Laboratoire des Courses Hippiques effectue, sur la base de l'ordonnance, une recherche ciblée des substances administrées pour le traitement.

Pour conduire cette analyse, il faut contacter le service de biologie de la FNCH au 01.42.68.87.83/82. En 2024, le tarif pour ce type d'analyse est de 62 euros HT, quel que soit le nombre de molécules recherchées.

En fonction des substances recherchées, l'entraîneur enverra, selon les modalités définies avec la Fédération, soit du sang (dans des tubes avec bouchon vert), soit de l'urine (50 ml minimum). Dans ce dernier cas, il faut utiliser un contenant propre et étanche pour le transport : l'urine sera mise soit dans des pots provenant d'une pharmacie ou d'un laboratoire, ou prélevée à l'aide d'un récipient propre et transvasée par exemple dans une bouteille d'eau minérale vide.

Les échantillons sont envoyés par Chronopost. Pour réduire de 24H le délai de traitement, les entraîneurs peuvent déposer les prélèvements les jours de courses sur les hippodromes parisiens ce qui permet une prise en charge par le Laboratoire dès le lendemain.

Les résultats sont en général connus en 48 à 72h et transmis au demandeur par téléphone et mail.

2. L'analyse d'intégration

L'analyse d'intégration - ou contrôle à l'entraînement volontaire - permet à l'entraîneur de vérifier que le cheval qui rentre dans son effectif ne recèle pas de substances prohibées dans son organisme. L'entraîneur a 8 jours pour faire sa demande après l'arrivée du cheval.

Comme pour l'analyse de dépistage, il convient d'appeler la FNCH au 01.42.68.87.83/82.

C'est un prélèvement officiel, réalisé par un vétérinaire de la Fédération à l'aide d'un kit anonyme. Le Laboratoire effectue un screening complet intégrant l'ensemble des substances prohibées de catégorie 1 et 2. Les résultats sont en général communiqués 10 jours après l'arrivée du prélèvement au Laboratoire. La participation aux frais d'analyse est de 125 euros HT. Quel que soit le résultat, la responsabilité de l'entraîneur n'est pas engagée.